

FAQ 12 : Comment répondre à une demande des populations de mesure d'un paramètre donné ?

FAQ 13 : La mesure est-elle la solution pour lever les interrogations ?

La demande de mesure d'un paramètre par les populations s'inscrit dans la démarche de réduction des incertitudes, en l'occurrence d'incertitudes perçues -comme déterminante- par les populations. Suivant les éléments de réponse formulés ci-dessus (FAQ 10), on pourra en discuter l'intérêt et la proportionnalité au regard des améliorations attendues en termes de maîtrise du risque et aux moyens disponibles. Cette discussion devra être menée avec les demandeurs, et sera d'autant plus facile que ceux-ci auront été intégrés dès l'amont à la démarche d'évaluation et de gestion du site, et notamment à la démarche d'évaluation et de gestion des incertitudes.

Deux cas peuvent alors se produire :

1. Soit il y a accord quant à l'intérêt technique de la mesure demandée, il n'y a plus qu'à suivre le résultat de cet accord. Si cet accord va dans le sens de la demande des populations, on pourra reconnaître ou saluer au passage explicitement l'apport des populations à la qualité des études (cf. § 4.6 p 45).
2. Soit il y a désaccord, en ce sens que la demande des populations n'est pas considérée techniquement pertinente ou proportionnée par les gestionnaires de site et leurs experts. La pertinence et la proportionnalité de la mesure devront alors être réévaluées vis-à-vis d'autres critères de gestion : la mesure peut répondre à une demande sociale forte, peut lever une suspicion, peut rendre plus concrets et ainsi crédibiliser les résultats avancés,... C'est ce que l'InVS appelle le **principe d'attention**. Ce principe est souvent en outre justifié par les incertitudes des outils techniques disponibles. C'est ainsi que sur *Vincennes* ont été engagées des mesures exploratoires qui n'étaient pas considérées techniquement pertinentes par le comité scientifique dans l'échéancier proposé, pour répondre à la demande sociale (en l'occurrence clarifier la situation par rapport à des inquiétudes immédiates et ciblées), et qu'un regret exprimé par les évaluateurs sanitaires sur Saint-Cyr l'Ecole est de n'avoir pas donné suite aux demandes insistantes des populations de mesures indépendantes de champs électromagnétiques près des antennes relais incriminés. Dans l'*étude des nuisances olfactives de la papeterie de Mennecy*, l'expert de l'INERIS considère l'approche par la mesure auprès des riverains contre-productive (Exemple 113 ci-dessous).

Un riverain à Saint-Cyr l'Ecole : « *Ce qui n'est pas normal non plus, c'est qu'on ne puisse pas avoir de matériel pour mesurer. Il faudrait un dosimètre. Qu'on porte un dosimètre pour qu'on puisse mesurer....* » (Leduc., 2006).

Exemple 112 : Forte demande de mesures de la part de populations inquiètes

Dans l'étude des nuisances olfactives de la papeterie de Mennecy, « l'INERIS a défendu le point de vue (...) que sur cette installation industrielle papetière, il s'avérait plus pertinent de travailler à la source puis de procéder à une modélisation que de mener des campagnes de mesures de l'environnement [auprès des riverains]. En effet, les mesures dans l'environnement sont lourdes, longues et coûteuses, prises de manière trop instantanée avec des variations au jour le jour (forte sensibilité aux conditions météorologiques) qui compromettent l'objectivité de l'étude.

Une campagne de mesure in situ dans l'environnement supposerait de positionner un appareil de mesure, voire plusieurs disséminés, sur, au minimum, deux semaines par saison (donc 8 semaines par an). La difficulté de cette méthode de recherche de polluants dans le milieu environnant tient d'une part à cette dissémination hétérogène des polluants, à l'équipement (...) (équipement très lourd à manier et très coûteux) avec des niveaux de concentrations très faibles pour des polluants soufrés (donc une sensibilité de l'appareil qui doit être d'autant plus prononcée).

Il a été difficile d'expliquer la non pertinence d'une campagne de mesures dans l'environnement dans le contexte de la Papeterie de Mennecy ». (bureau d'étude (INERIS))

Exemple 113 : Cas où une modélisation depuis la source semble plus pertinente que la mesure à l'exposition

Dans la discussion sur l'intérêt de la mesure demandée, il convient de rappeler et intégrer au préalable les conditions et limites de la mesure : « Les résultats de la mesure sont (...) également sujets à d'importantes incertitudes, liées en particulier à la variabilité spatiale et temporelle des paramètres mesurés et aux limites des moyens de prélèvement et d'analyse. C'est par la combinaison et la confrontation de la modélisation et de la mesure que la "robustesse" des conclusions est renforcée » (AFSSET, 2005). Ainsi, la mesure n'est pas forcément le juge de paix définitif que les gens s'imaginent souvent. Un recours à la mesure sans avertissement préalable sur ses conditions et limites pourrait *in fine* exacerber les difficultés de communication au lieu de les résoudre.

En effet, la mesure peut soulever de nouvelles questions sur l'adéquation de la méthode, sur la représentativité spatiale ou temporelle, ou sur l'imputabilité des résultats, et alors appeler à de nouvelles mesures pour éclaircir ces questions (Exemple 114 ci-dessous).

En tout état de cause, les mesures devront s'appuyer sur des protocoles de mesure et d'interprétation mûrement réfléchis pour s'affranchir au maximum des biais possibles vis-à-vis du but recherché (Exemple 78 p 158 et Exemple 115 ci-dessous).

Si possible, concerter au préalable sur les objectifs, l'exploitation future, le programme et le protocole de mesure pour assurer la qualité et la neutralité (cf. Exemple 83 p 167, ou soupçons du type « on ne trouve que ce qu'on cherche » : état de l'art § 4.4.10), et tenir compte des réticences éventuelles quant à des mesure dans des lieux privés.

Dans le *Quartier Sud de Vincennes*, le collectif local et le comité scientifique ont relevé des "incohérences apparentes" dans les résultats des investigations de terrain en l'absence d'explication, par ex. la détection de trichloréthylène seul dans l'air du sol au dessus d'une nappe où seul du chlorure de vinyle était détecté, et en grande quantité. L'unicité de certaines mesures de transfert (dans l'air ambiant notamment) et des interrogations sur les conditions atmosphériques du moment posait aussi la question de la représentativité temporelle des résultats obtenus.

Cela a conduit le comité scientifique à recommander le contrôle de certaines mesures, y compris avec une autre méthode de mesure moins sensible à des biais dans ce contexte (prélèvement de l'air du sol en flacon ou sac plutôt que par filtration sur charbon actif), ainsi qu'une surveillance de certains paramètres, notamment de l'air ambiant dans des conditions de pression atmosphérique déterminées.

(Source : expert tiers)

Exemple 114 : Interrogations sur la représentativité de certains résultats de mesure à *Vincennes*

L'étude du transfert des polluants depuis un ancien site de régénération de solvants « a mis en évidence le fait que les teneurs ponctuellement élevées en composés volatils mises en évidence dans certaines habitations riveraines du site n'ont pas pour origine le site d'étude :

- *d'une part les teneurs mesurées dans l'air des sols sont trop faibles pour être à l'origine des teneurs mesurées dans les habitations,*
- *d'autre part aucun des composés recherchés n'a été mis en évidence à des concentrations significatives dans les eaux souterraines,*
- *enfin les teneurs plus élevées mesurées dans les habitations se corrèlent bien avec la présence de sources secondaires telles que les garages pour véhicules particuliers, des teneurs très faibles ayant été mesurées dans les vides sanitaires lorsqu'ils existent ».* (Bureau d'étude)

Exemple 115 : Interprétation de résultats de mesure en termes d'imputation à un site pollué